

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 03 JUIN 2013
Procès-verbal n° 05-2013

L'an deux mille treize, le trois juin, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL - Gérard VUILLERMET - Bernard GRANGE - Michel VIALLET - Jean NORAZ - Alberte RETORNAZ

Absent : Jacques PRAT

Absents représentés : Adrien SAVOYE (donne procuration à Cyrille JULLIEN) - Philippe GRANGE (donne procuration à Alberte RETORNAZ) - Denis VINCENT (donne procuration à Pierre CORNU)

Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ

1- REPRÉSENTATIVITÉ DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de bénéficier de la possibilité d'abonder dans la limite de 10 % le nombre de délégués, ce qui permettra de porter le nombre total de délégués à 23, et à Valmeinier de disposer de 3 délégués et adopte la proposition du Conseil communautaire comme suit :

Commune	Population Municipale (sans compte)	%	Nb de délégués	%
ORELLE	365	6.16	2	8.70
ST MARTIN D'ARC	344	5.81	2	8.70
ST MARTIN LA PORTE	702	11.85	3	13.04
ST MICHEL DE MNE	2776	46.86	8	34.78
VALLOIRE	1305	22.03	5	21.74
VALMEINIER	432	7.29	3	13.04
TOTAL	5924		23	

2- INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Pierre CORNU), approuve le transfert de la compétence « création, aménagement et gestion des maisons médicales d'intérêt communautaire », reconnaît d'intérêt communautaire le projet de maison pluridisciplinaire de santé située à St-Michel-de-Maurienne, se prononce d'ores et déjà sur l'intérêt communautaire de projets de maisons de santé pluridisciplinaires pour les communes supports de stations touristiques, dans lesquelles la sous-médicalisation risque de s'accroître encore dans les années à venir.

3- AUTORISATION DONNÉE POUR ESTER EN JUSTICE CONTRE LA SELARL LIOCHON ET MAITRE LIOCHON DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX DE L'ESPACE VALLOIRE-GALIBIER

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, Messieurs Christian Grange et Gérard Vuillermet étant sortis de la salle, et n'ayant pris part ni au débat ni au vote, autorise et donne délégation à Monsieur Jacques MARTIN, adjoint au Maire, pour intenter une nouvelle action en responsabilité contre la SELARL Liochon et Maître Liochon dans le cadre du contentieux de l'Espace Valloire-Galibier.

4- RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'HOTEL PATCHWORK ALTITUDE CONVENTION D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'aménagement avec la SCI La Valloirine, représentée par Monsieur Christophe Parot, afin de lui permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation et d'extension sur l'établissement dénommé l'Hôtel Patchwork Altitude.

Cette convention a pour objet, conformément aux dispositions des articles L 342-1 à 5 du Code du Tourisme, de définir les conditions dans lesquelles sera réalisée l'opération de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel.

5- PARTICIPATION POUR VOIRIES ET RESEAUX AU SERROZ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'engager la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux d'électricité, d'eaux pluviales, télécom dont le coût total estimé s'élève à 61 455.49 euros HT. Ils correspondent aux dépenses suivantes :

Travaux d'établissement des réseaux	Coût des travaux
Electricité	
Eaux pluviales / eaux usées	55 010.049 €
télécom / éclairage public / fibre optique	6 445.00 €
Coût total	61 455.49 HT

Article 2 : fixe à 61 455.49 € HT la part du coût des réseaux d'électricité, d'eaux pluviales, d'eaux usées, de télécom, d'éclairage public et de fibre optique mis à la charge des propriétaires fonciers.

Article 3 : Les propriétés foncières concernées sont les parcelles K 1036 (en partie), K 962, K 958, K 960, K 1038 (en partie), K 1816 (en partie), K 1051 (en partie), K 961, K 963, K 1760, K 957, K 2297, K 966, K 2298 soit 3 700 m²(voir surface exacte dans PLU).

Article 4 : fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 16.61 € HT.

Article 5 : décide que le montant de participation dû par mètre carré de terrain desservi sera actualisé en fonction de l'évolution de l'indice TP01. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L332-11-2 du code de l'urbanisme.

6- MODIFICATION DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES OU LES EXTENSIONS / LABEL THPE OU BBC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le dépassement du coefficient d'occupation des sols (COS) pour les constructions neuves ou extensions répondant au label Très Haute Performance Energétique (THPE) ou Bâtiment Basse Consommation (BBC), dans la limite fixée par arrêté et limite le dépassement de COS à 20% dans toutes les zones urbaines (U) du PLU.

7- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS POUR L'ANNEE 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers comme suit :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2013
Amicale des Sapeurs-Pompiers : fonctionnement	2 700.00 €

Il est précisé que ce montant est prévisionnel et pourra éventuellement être modifié par délibération lors de la production des justificatifs par le bénéficiaire de cette subvention, et que cette subvention sera inscrite au compte 65748 lors du vote du budget supplémentaire.

8- COMPROMIS DE VENTE DE L'HOTEL DE LA SÉTAZ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente de l'hôtel de la Sétaz avec le groupe PREMIUM.

9- TAXE DE SÉJOUR

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du régime de la taxe de séjour tel que présenté à compter de la saison d'été 2013 et décide que la délibération N° 13-01-004 en date du 21 janvier 2013 est annulée et remplacée par la présente à compter de la saison d'été 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce lundi 03 juin 2013 à 21h00.

Nom	Emargement	Nom	Emargement
GRANGE Christian Maire		VUILLERMET Gérard Conseiller Municipal	
PRAT Jacques 1 ^{er} Adjoint	Absent	GRANGE Bernard Conseiller Municipal	
SAVOYE Adrien 2 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à Cyrille JULLIEN	VIALLET Michel Conseiller Municipal	
MARTIN Jacques 3 ^{ème} Adjoint		NORAZ Jean Conseiller Municipal	
JULLIEN Cyrille 4 ^{ème} Adjoint		GRANGE Philippe Conseiller Municipal	Procuration donnée à Alberte RETORNAZ
CORNU Pierre Conseiller Municipal		VINCENT Denis Conseiller Municipal	Procuration donnée à Pierre CORNU
CHANCEL Denis Conseiller Municipal		RETORNAZ Alberte Conseillère Municipale	